



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CORPS D'INSPECTION
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

PEVS
Pôle établissements et vie scolaire

Affaire suivie par :
Frédéric Batlle, Lionel Jeanneret,
Olivier Lopez
IA-IPR EVS
Référence :
FB/LJ/OL-MA

Téléphone
03 80 44 86-26
Courriel
vie.scolaire@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 12 septembre 2018

Les IA-IPR
établissements et vie scolaire

à

mesdames et messieurs
les professeurs documentalistes
et CPE
*s/c de mesdames et messieurs les
chefs d'établissement*

Objet : Lettre de rentrée 2018

Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui intègrent l'académie ou un nouveau poste. Nous avons une pensée toute particulière pour les collègues stagiaires (professeurs-documentalistes et CPE) qui font leurs premiers pas en responsabilité. Vos établissements d'affectation, vos chefs d'établissement, vos collègues, vos formateurs ont pour vocation à vous assurer un accompagnement effectif et utile à votre prise de fonction et aux développements de vos compétences professionnelles. Nous serons attentifs à cette réalité car, faire équipe, en établissement ou en réseau de spécialité, est une force propice à l'action dans un cadre sécurisé.

1- Organisation générale du pôle EVS.

L'arrivée de Frédéric Batlle parmi le trio d'IA-IPR EVS est l'occasion de préciser la répartition des missions du pôle EVS :

- Frédéric Batlle :
 - › suivi et évaluation des stagiaires personnels de direction, CPE et professeurs-documentalistes + PPCR (département 71)
 - › animation du groupe CPE
- Olivier Lopez :
 - › suivi et évaluation des stagiaires personnels de direction, CPE et professeurs-documentalistes + PPCR (département 21)
 - › animation du groupe professeurs-documentalistes
 - › relations ESPE (conseil de perfectionnement - documentation)
 - › internat
- Lionel Jeanneret :
 - › suivi et évaluation des stagiaires personnels de direction, CPE et professeurs-documentalistes + PPCR (départements 58 et 89)
 - › animation du groupe CPE
 - › relations ESPE (conseil de perfectionnement – CPE)
-

En complément, un tableau exhaustif est adressé aux établissements.

Les coordonnées du pôle établissements et vie scolaire :

- IA-IPR EVS :
 - › Frédéric Batlle : 03.80.44.86.28 06.16.51.55.90
 - › Lionel Jeanneret : 03.80.44.86.27 06.70.44.62.72
 - › Olivier Lopez : 03.80.44.89.57 06.24.34.57.52
- Chargés de mission :
 - › Laurence Peling, professeur documentaliste : 03.80.76.97.97
 - › Virginie Sparta, CPE : 03.85.57.23.10
- Délégué académique de la vie lycéenne et collégienne :
 - › Benoit Clair : 03.80.44.86.82 06.16.92.13.16
- Assistante du pôle établissements et vie scolaire :
 - › Mireille Andriano 03.80.44.86.26



2- Orientations générales.

La mobilisation de chacun des acteurs est un préalable à la réussite de tous les élèves et les IA-IPR EVS entendent vous accompagner dans vos missions selon les deux axes qui déterminent, en ce début d'année les contours de notre action commune :

- la construction de l'Ecole de la confiance :

<http://www.education.gouv.fr/cid133383/ensemble-pour-l-ecole-de-la-confiance-annee-scolaire-2018-2019.html>

- la mise en œuvre du projet académique Dijon académie apprenante 2018-2022 : <http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/>

Votre engagement au sein des équipes pédagogiques et éducatives des établissements et des réseaux/bassins est déterminant pour permettre aux élèves de construire leur parcours personnel et professionnel dans le respect des autres et des valeurs de la République et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

3- Pistes de travail pour l'année scolaire 2018-2019.

Plusieurs pistes peuvent préciser nos attentes inscrites dans les stratégies, nationale et académique :

- favoriser la construction de l'esprit critique et l'engagement de l'élève, futur citoyen (dynamisation de la vie lycéenne et collégienne, autonomisation, accompagnement des initiatives, partage des valeurs de la République ...).

- favoriser le bien-être, la qualité de vie de tous dans un climat scolaire serein (lutte contre le harcèlement, les violences et les discriminations, amélioration des conditions de travail des élèves dans l'établissement et en internat, aménagement du temps et de l'espace ...).

- favoriser le dialogue entre les parties prenantes de l'établissement.

- favoriser l'expression des talents et des compétences professionnelles.

Ces ambitions trouvent une logique dans le développement des quatre parcours aux côtés des enseignements disciplinaires. Vos missions permettent d'en négliger aucun.

Cette année doit être aussi l'occasion de renforcer les outils de pilotage des établissements. L'enquête locale de climat scolaire (ELCS) doit pouvoir se déployer largement dans les collèges mais aussi dans les lycées. Accessible aux écoles, elle peut devenir un levier des travaux des conseils écoles-collège.

L'Ecole de la confiance implique un renforcement du dialogue avec les familles, aussi les espaces-parents doivent poursuivre leur développement. De même, elle place le centre de documentation et d'information au cœur de nouvelles dynamiques initiées par le projet académique. Il faut poursuivre l'évolution vers des espaces ouverts à la formation, l'information, la lecture, la culture et l'orientation de tous les membres de la communauté éducative. Si un équilibre est à promouvoir entre supports physiques et outils numériques, il est fondamental d'ouvrir le champ des usages, de manière raisonnée et réfléchie, vers de nouvelles ressources numériques via le portail documentaire de l'établissement et en s'appuyant sur une éducation aux médias et à l'information mobilisant l'ensemble de l'équipe éducative et pédagogique.

Le référentiel de compétences professionnelles de 2013 complété par les circulaires de mission propres à chaque métier sera le socle des synergies possibles entre professeurs documentalistes et CPE pour asseoir un conseil de qualité reconnu au sein de la communauté scolaire. Nous ne pouvons, à ce titre, que vous inciter à participer activement aux instances de concertation mises en place dans les établissements (conseil pédagogique) et aux groupes de travail issus du projet académique.



L'accompagnement par les corps d'inspection se poursuivra dans le cadre, maintenant installé, du parcours professionnel, il conviendra, là encore, de l'ancrer dans le référentiel de 2013.

La construction de l'offre de formation s'est appuyée sur des observations issues des rendez-vous de carrière mais aussi le dialogue engagé tout au long de l'année avec vous. Enfin, elle a pour but de faciliter la mise en œuvre du projet académique. L'animation des réseaux des CPE et des professeurs-documentalistes, coordonnée par les chargés de mission sera poursuivie, sous la forme de groupes de réflexion de production, à public désigné, dans la moitié des réseaux/bassins avec des modalités de formation hybride (en présentiel majoritairement). Nous engageons les groupes à poursuivre la réalisation d'un tableau de bord qualitatif de bassin pour recenser les projets existants et les personnes-ressources et mutualiser les outils.

L'initiative locale, l'innovation, l'expérimentation doivent être valorisées et les sites académiques mobilisés. Nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos différents projets ... excellente année scolaire à tous !

**Les IA-IPR Établissements et vie scolaire,
Frédéric Batlle, Lionel Jeanneret et Olivier Lopez**